Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Objet	Approuvée
2023-06-09/01	Élection des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs	OUI

Elles sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

https://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/conseils-municipaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202376-20230612-Del20230609-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Le 9 juin 2023, à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Jean-Bonnefonds**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc CHAVANNE, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2023

Présents : M. CHAVANNE – D. DEVUN – C. SERVANTON – O. VERCASSON – C. BERGEON – C. CHAMMAS – R. ABRAS – A. GARZENA – S. BERCET-SERVANTON – T. CHALANCON - M-J. DAVID – C. PENARD – G. CHARDIGNY – C. RANCHON-BROSSE – F. PETRE – P. FAURE – E. TONOLI – C. PILATO – M. HUREAU – M. BARSOTTI – M. GACON

Absents ayant donné pouvoir : C. IMBERT à M. CHAVANNE – M. PAGAT à M-J. DAVID – F. CHARENTUS-GERACI à C. BERGEON – D. GONON à C. PENARD – D. MONIER à O. VERCASSON – C. DECOT à A. GARZENA – M. EKINDA à G. CHARDIGNY – J. DESORME à M. BARSOTTI

Secrétaire de la séance : C. SERVANTON *- 01 -*

Objet : Élection des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code électoral ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres de populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 du ministre de l'Intérieur, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant que les conseils municipaux devaient se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral, en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant que pour la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, le nombre de délégués à désigner est fixé à 15 et que le nombre de suppléants est fixé à 5 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée, la liste « Saint-Jean-Bonnefonds » ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : …… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : …… 29

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) : .. 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) : …….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : ……29

f. Majorité absolue : ……15

Ont obtenu :

- Liste « Saint-Jean-Bonnefonds » : 29 voix

La liste « Saint-Jean-Bonnefonds » ayant obtenu la totalité des suffrages, les délégués et suppléants de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés, comme suit :

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
M Marc CHAVANNE	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Corinne SERVANTON	*Liste « Saint-Jean-Bonnefonds »*	Déléguée
M Denis DEVUN	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Océane VERCASSON	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Déléguée
M Christian IMBERT	*Liste « Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Catherine CHAMMAS	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Déléguée
M Christian BERGEON	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Anne GARZENA	*Liste « Saint-Jean-Bonnefonds »*	Déléguée
M Roger ABRAS	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Marie-Josèphe DAVID	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Déléguée
M Thierry CHALANCON	*Liste « Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Patricia FAURE	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Déléguée
M Gilles CHARDIGNY	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Cécile PILATO	*Liste « Saint-Jean-Bonnefonds »*	Déléguée
M Jérôme DESORME	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Délégué
MME Delphine MONIER	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Suppléante
M Christophe PENARD	*Liste « Saint-Jean-Bonnefonds »*	Suppléant
MME Céline RANCHON-BROSSE	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Suppléante
M Michel BARSOTTI	*Liste « Saint-Jean-Bonnefonds »*	Suppléant
MME Maria GACON	Liste *« Saint-Jean-Bonnefonds »*	Suppléante

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 12 juin 2023

Le Maire, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Corinne SERVANTON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.